



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE (ARTICLE L2313-1 DU CGCT) DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN

Sommaire :

- I. Le cadre général du compte administratif
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées dans l'année. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2021 a été voté le 12 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été préalablement étudié en commissions de finances des 30/11/2021 et 7 avril 2022.

Les comptes 2021 concordent avec ceux du compte de gestion du receveur et sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévues : 2 631 016.61
	Réalisées : 976 393.67
	Restes à réaliser : 763 226.99

Recettes	Prévues : 2 631 016.61
	Réalisées : 2 448 696.88
	Restes à réaliser : 80 707.18

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues : 1 275 290.00
	Réalisées : 1 237 656.94
	Restes à réaliser : 0,00

Recettes	Prévus : 1 275 290.00
	Réalisé : 1 673 633.59

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	1 472 303.21
Fonctionnement :	435 976.65

Résultat global : 1 908 279.86

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, recettes des régies, locations, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les dépenses de fonctionnement concernent principalement l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les assurances, les locations mobilières, les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus ayant une délégation, les honoraires, frais d'actes, frais d'affranchissement et de télécommunication, fêtes et cérémonies, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux

associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 se sont élevées 1 237 656.94 euros.

Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1 673 633.59 euros.

b) Analyse

Les charges d'intérêt général (fonctionnement récurrent des services communaux) représentent 240 052.55 euros soit 19.400 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les charges de personnel se sont élevées à 567 767.68 euros soit 45.87 % des dépenses de fonctionnement.

Les indemnités et charges relatives aux élus se sont élevées à 71 005.17 euros soit 5.73 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières se sont élevées 55 542.35 euros soit 4.49 % des dépenses de fonctionnement.

Les produits de services apportés à la population se sont élevés à 56 594.54 euros soit 3.38 % des recettes de fonctionnement.

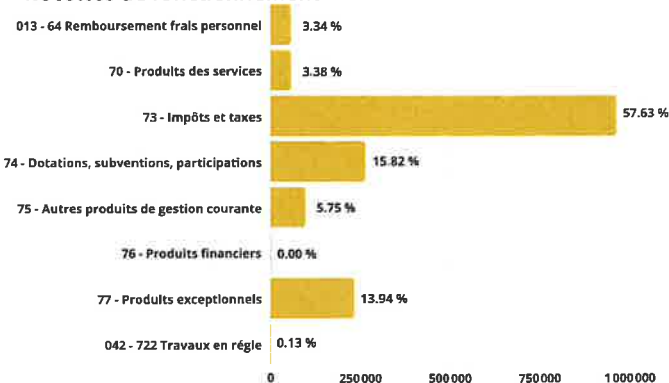
Les impôts, taxes se sont élevés à 964 535.62 euros soit 57.63 % des recettes de fonctionnement.

Les dotations de l'état se sont élevées à 264 829.60 euros soit 15.82 % des recettes de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est positif pour un montant de 435 976.65 euros.

c) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement au budget primitif 2019 :

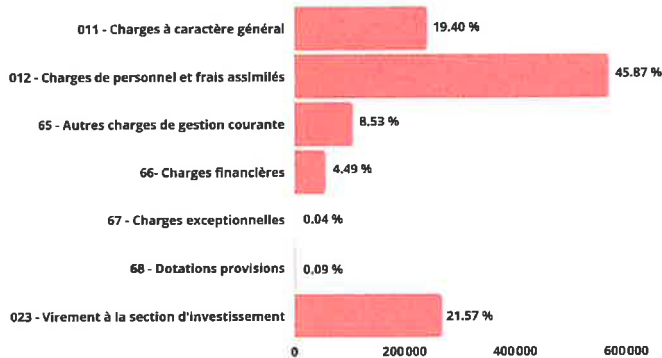
• Recettes de fonctionnement





COMPTE ADMINISTRATIF 2021

• Dépenses de fonctionnement

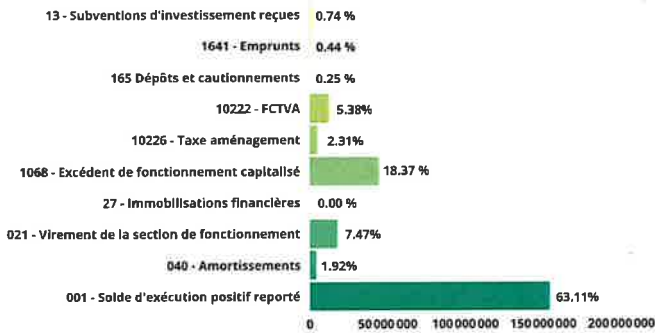


de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

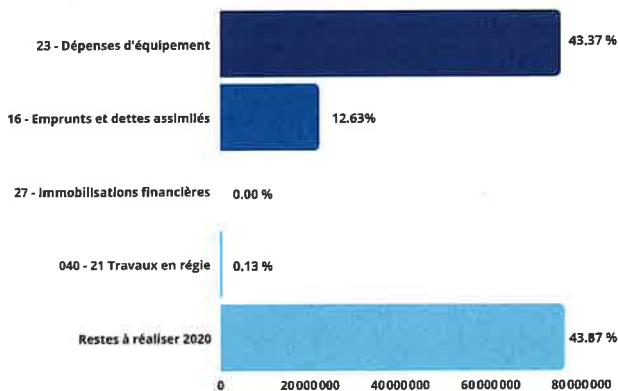
• **En recettes :** deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), le Fonds de Compensation de la TVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

• b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

• Recettes d'investissement



• Dépenses d'investissement



• c) Les principaux projets réalisés de l'année 2021 sont les suivants :

- Réseaux : remplacement borne incendie : 3 267.36 €
- Autres équipements : achat d'un podium couvert d'occasion et divers : 6 299 €
- Urbanisme : Modification du P.L.U. : 4 992.10 €
- Maison du marais : réfection de l'entrée principale : 15 156 €

III. La section d'investissement

• a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **En dépenses :** toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine

- Cimetière : réfection mur de clôture et ouvertures : 5 298.74 €

- Salle des fêtes : ravalement complet et réfection ou remplacement des ouvertures : 76 072.57 €

- Eglise : réfection des vitraux : 18 382.68 €

- Ateliers municipaux : renouvellement des équipements (taille haie, coupe bordure, débroussailluse, moto pompe) – Remplacement pièces d'usure tractopelle – plateforme légère – jeu talkie-walkies – étude de sol pour futur hangar de stockage : 15 755.90 €

- Travaux de voirie sur voies communales et départementales : 179 236.96 €

- Travaux sur bâtiments divers : réfection porte de garage, remplacement d'extincteurs sur plusieurs sites, démolition et évacuation d'une ruine : 35 159.12 €

- Réserves foncières : Acquisitions terrains non bâtis pour amélioration carrefour ou voies communales, exutoire 2ème phase Z.A.C. – Acquisition propriété consorts HORSEAU au centre bourg : 348 558.24 €

- Groupe scolaire : Four à vapeur cantine – adoucisseur locaux cantine - création sanitaire garderie – achat 16 ordinateurs pour les classes et remise à niveau d'équipements existants - achat d'un photocopieur

- Remplacement partiel des couchages dortoir classe maternelle : 40 440.67 €

- Travaux hôtel de ville et services annexes : installation d'une climatisation – achat d'un photocopieur – réaménagement partiel et achat de rayonnages supplémentaires bibliothèque – achat deux meubles complémentaires et isoloirs mairie – diagnostic charpente : 82 743.62 €

d) Les subventions d'investissements reçues :

- de l'Etat : 3628.20 €

- du Département : 89 554.23 €

Ces aides concernent surtout, les travaux de voirie, l'informatisation à l'école, les vitraux de l'église. Des versements complémentaires concernant les projets réalisés interviendront sur l'année 2022.

Le Compte Administratif 2021 peut être consulté dans son intégralité en mairie durant les horaires d'ouverture au public.



Le Maire,

Gwennaëlle DOHIN-PROST